



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2023-377 14/06/2023</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : Plaidoiries citoyennes sur la thématique de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Services régionaux de la formation et du développement
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : Appel à participation au concours de plaidoiries citoyennes "La parole est à l'avenir" sur le thème de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

« Nos enfants sont la ressource la plus précieuse de notre société. Investir dans leur éducation, leur donner les outils nécessaires pour réussir et les encourager à penser de manière critique est un investissement essentiel pour l'avenir de notre monde. » - Nelson Mandela

Un des grands objectifs de la politique éducative de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) est de développer la citoyenneté et la culture de l'engagement, et de développer la culture du débat, de l'expression des positions et des divergences. Il s'agit d'encourager les futurs citoyens à participer au débat public en les incitant à s'emparer collectivement des questions d'actualité.

C'est pourquoi, depuis 2018, la DGER propose aux apprenants de l'enseignement agricole, de participer à des plaidoiries citoyennes sous le titre : « **La parole est à l'avenir !** ».

Les plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole ont pour but de mobiliser des élèves, apprentis et étudiants à défendre une position en lien avec leur vision de la société de demain et de s'interroger sur les valeurs fondatrices de ce monde à venir.

Il s'agit particulièrement de développer les compétences psychosociales des jeunes :

- Valoriser l'analyse et développer l'esprit critique en se référant à des expertises reconnues ;
- Encourager le débat et la prise de parole ;
- Construire un raisonnement (complexité, réflexivité) menant à une solution ;
- S'engager dans une démarche de projet et de travail coopératif.

A travers de la pluridisciplinarité, il s'agit pour les jeunes de l'enseignement agricole, de s'interroger sur : quel projet de société voulons-nous construire pour demain ?

Dans le cadre du plan national contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine lancée en janvier 2023 par le gouvernement, cette quatrième édition des plaidoiries citoyennes sera consacrée aux questions relatives au racisme et à l'antisémitisme. Cette action s'inscrit pleinement dans le plan de lutte et de prévention contre les violences et discriminations de l'enseignement agricole porté par la DGER depuis 2017.

Au cours de l'histoire, le racisme et l'antisémitisme ont tué en France et dans le monde. Ces dernières années encore, ils s'expriment dans l'espace public, près des lieux de culte, sur les réseaux sociaux, dans les forums de discussion et dans toutes les sphères des activités humaines. Toutes les haines et discriminations liées à l'origine doivent être combattues. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer la connaissance de notre Histoire en encourageant notamment les visites mémorielles pendant la scolarité, ou en favorisant l'utilisation du Pass culture dans tous les lieux de mémoire.

Le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances définit comme suit le racisme et l'antisémitisme :

- Racisme - Idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, selon la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau,

l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. Par extension : attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie de personnes, déterminée selon son origine.

- Antisémitisme - Perception des juifs pouvant s'exprimer par de la haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et/ou de leurs biens, contre les institutions de la communauté juive et contre les institutions religieuses juives (définition de l'IHRA - Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste - approuvée le 3 décembre 2019 par l'Assemblée nationale et le 5 octobre 2021 par le Sénat).

L'école, par les valeurs qu'elle porte, se doit d'être pleinement investie contre le racisme et l'antisémitisme, tant dans le cadre des référentiels de formation que dans tous les autres temps de vie scolaire des apprenants. Si les connaissances historiques et sociologiques sont majeures dans la compréhension des enjeux, les démarches interculturelles sont des atouts tout autant nécessaires et complémentaires pour lever les préjugés.

1- Mise en œuvre des plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole

Présenter une plaidoirie est l'occasion pour les participants de défendre une position, d'argumenter, au cours d'une prestation orale éloquente qui est le reflet d'un raisonnement complexe laissant apparaître l'esprit critique et questionnant le sens qui sous-tend l'action.

La plaidoirie doit être précédée par un temps de recherches documentaires et d'une préparation collective au sein de l'établissement. Il s'agit pour les candidats d'effectuer une prestation orale de 6 mn, présentée à une ou deux voix, devant un jury national. L'exposé ne doit pas être lu. Les candidats peuvent toutefois s'aider de leurs notes si nécessaire. La plaidoirie, prononcée en public, se déroule sur scène, équipée d'un pupitre et sera sonorisée et filmée dans le but d'être diffusée largement après la manifestation. A l'issue des délibérations du jury, 3 plaidoiries sont récompensées et se voient remettre un prix.

Cet appel à projets est ouvert à toutes les filières et tous les niveaux de l'enseignement agricole public et privé sous contrat.

Le choix des établissements peut se porter soit sur une classe entière, un groupe classe mais peut aussi retenir la motivation à participer d'un groupe de jeunes tels que par exemple des représentants des jeunes élus aux différentes instances, des écoresponsables, des membres de l'Association Sportive (AS), de l'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA).

Le groupe constitué doit ensuite se concerter pour choisir un ou deux de ses membres pour plaider devant un auditoire au cours d'une journée nationale consacrée à cet événement.

Les établissements souhaitant participer à cette manifestation devront faire parvenir au Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire (BAEVS), le formulaire de candidature (annexe 1) et un dossier comportant une description du projet à défendre par les élèves, apprentis ou étudiants (annexe 2) le **lundi 2 octobre 2023** minuit au plus tard par voie électronique, en mentionnant « candidature plaidoiries » dans l'objet du courrier électronique, sous format PDF, à l'adresse suivante : [concours-](#)

baevs.dger@agriculture.gouv.fr Il fera l'objet d'un accusé de réception par voie électronique.

Une sélection de 8 dossiers sera effectuée le **mardi 10 octobre 2023** par un comité constitué par la DGER, selon des critères définis dans la grille d'évaluation des candidatures (annexe 3).

Une attention particulière sera accordée aux projets mobilisant, dans leur conception, mise en œuvre et phase de plaidoirie, toute la variété des acteurs de la vie des établissements, à commencer par des jeunes de filières et niveaux différents.

Une fois sélectionnés, les établissements pourront, à leur demande, bénéficier d'une journée d'appui de la part de l'animatrice nationale sur la thématique. En outre, la DGER mettra à disposition des établissements retenus, l'exposition *Nous et les autres – des préjugés au racisme*, développée par le Musée de l'Homme.

Les candidats seront évalués par un jury composé d'acteurs culturels, associatifs, médiatiques et institutionnels, à l'occasion d'un « grand oral » des plaidoiries qui aura lieu en mars 2024. Les trois meilleures plaidoiries se verront récompensées par un prix.

La date de l'événement et la composition du jury seront arrêtées et notifiées aux intéressés au plus tard au mois de **décembre 2023**.

2- Attribution des prix :

1^{er} prix : contribution de 3 000 € participant aux frais de voyage dans un lieu de mémoire en lien avec le projet déposé dans le cadre des plaidoiries.

2^{ème} prix : contribution de 2 000 € participant aux frais de voyage dans un lieu de mémoire en lien avec le projet déposé dans le cadre des plaidoiries.

3^{ème} prix : contribution de 1 000 € participant aux frais de voyage dans un lieu de mémoire en lien avec le projet déposé dans le cadre des plaidoiries.

Échéancier

- **Lundi 2 octobre 2023** : Date limite pour l'envoi du formulaire et du dossier de candidature au BAEVS, à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr ;
- **Mardi 10 octobre 2023** : Sélection de 8 établissements ;
- **Une journée en mars 2024 (semaine du 18 au 23)** : restitution des 8 projets retenus, prestations orales devant le jury

3- Conditions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour participer à la plaidoirie, sont pris en charge par la DGER pour 2 apprenants orateurs, 2 adultes accompagnateurs et un groupe classe, sur présentation de justificatifs, dans la limite de 1 000 €.

4- Appuis et ressources

Une formation spécifique

La formation, « art oratoire : la parole au service de l'engagement et du débat (plaidoiries, grand oral...) » du 14 au 16 novembre 2023 à Florac, inscrite dans le cadre du PNF, propose aux enseignants et CPE d'acquérir des techniques et de s'approprier des outils relatifs à la prise de parole en public afin d'accompagner les jeunes dans la préparation de prestations orales.

Un réseau national d'appui

L'animatrice du réseau national insertion-égalité pourra également répondre aux interrogations des établissements souhaitant s'engager.

L'exposition « Nous et les autres – des préjugés au racisme »

La DGER mettra à disposition des 8 établissements retenus, l'exposition nommée ci-dessus et développée par le Musée de l'Homme. Elle constituera une ressource à mettre en place au sein des établissements, et pourra ainsi être un outil à disposition du groupe candidat, mais aussi de l'ensemble des autres apprenants. Dans le cadre de la plateforme contre les violences, un webinaire sera également organisé avec un conférencier ayant participé à la création de l'exposition (*plus d'infos à venir*)

Des ressources internes et externes

- Référentiels de formation (annexe 4)
- Chlorofil : <https://chlorofil.fr/actions/citoyennete/discrimination>
- Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT : <https://www.dilcrah.fr/>
- Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme : <https://www.licra.org/>

5- Personnes contacts à la DGER/BAEVS

- Marie-Pierre ZORILLA, animatrice du réseau « Insertion-Egalité »
marie-pierre.zorilla@educagri.fr
- Marie PANNETIER chargée de mission au BAEVS
marie.pannetier@agriculture.gouv.fr

Le directeur général de
l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

ANNEXE 1 : Formulaire de candidature
Plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole 2024 : « La parole est à l'avenir ! »

A envoyer avant le lundi 02 octobre 2023

Établissement

Nom de l'établissement :

Région : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom et prénom du, de la chef.fe d'établissement :

Référent.e du projet

Nom - Prénom : _____

Fonction : _____

Courriel : _____

Constitution du groupe

Indiquez s'il s'agit d'une classe, d'un groupe-classe, de représentants élus, écoresponsables....

Groupe : _____

Niveau (x) de formation :

Nombre d'élèves/apprentis/étudiant.es :

Personnels (enseignants, CPE...) impliqués dans le projet

Nom - Prénom

: _____

Discipline ou service

: _____ courriel :

Nom - Prénom

: _____

Discipline / Service :

Nom - Prénom :

Discipline /service : _____

Je soussigné(e) _____ directrice/directeur de l'établissement _____ confirme notre engagement dans le projet Plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole 2024 « La parole est à l'avenir ! ».

Cachet de l'établissement

Signature du Chef d'établissement

ANNEXE 2 – Description du projet

Région :	Etablissement :
Titre de la plaidoirie :	
Description : <i>l'Annexe 2 devra comporter <u>trois pages maximum</u> et présenter :</i>	
<i>1 Le contexte</i>	
<i>2 Les objectifs</i>	
<i>3 Les questions soulevées par le sujet</i>	
<i>4 Les liens avec les référentiels de formation ou socle de connaissances, la pluridisciplinarité, la coopération envisagée au sein du groupe de jeunes, le projet d'établissement</i>	
<i>5 Les partenaires</i>	
<i>6 Le fait que l'action puisse faire l'objet d'une valorisation dans l'établissement et sous quelle forme (restitution, journée dédiée, communication médias)</i>	
<i>7 Le calendrier de réalisation</i>	
<i>8 Si vous faites partie des trois lauréats du concours, quel sera le lieu de mémoire où vous organiserez un déplacement avec les apprenants concernés, et pourquoi ?</i>	

Annexe 3 : Critères d'évaluation des projets

présentés

Seules les candidatures dont les formulaires dûment remplis auront été reçus par voie électronique ou postale le lundi 02 octobre 2023 minuit au plus tard seront examinées. Leur modification (changement d'enseignant porteur du projet, de groupe-classe, etc.) est possible jusqu'à cette date. La grille d'évaluation ci-dessous vise à permettre aux candidats d'apprécier les attentes de forme et de fond qui serviront de trame à l'étape de sélection puis au jury final.

PROJET DEFENDU						
ATTENDUS	CRITERES	INDICATEURS	EVALUATIO N		OBSERVATIONS	
			-	-		+
Compréhension des enjeux du projet au regard de la thématique énoncée	Impact du projet	-Adéquation avec la thématique -Résolution du problème -Pérennité de l'action				
Articulation du projet avec l'établissement et le contenu des apprentissages	Diffusion et transférabilité	-Communication et événements prévus localement -Universalité de la problématique -Faisabilité et transfert du projet				
	Interdisciplinarité et accompagnement	Mobilisation de l'établissement (autres classes, instances, associations...)				
CONCEPTION DE LA PLAIDOIRIE						
ATTENDUS	CRITERES	INDICATEURS	EVALUATIO N		OBSERVATIONS	
			-	-		+
Travail collectif en mode projet	Coopération au sein du groupe	-Mode de fonctionnement et pluralité du groupe -Justification du mode de fonctionnement -Calendrier de réalisation				
Réflexion sur la forme et le fond de la plaidoirie	Forme de la plaidoirie	-Plan de l'intervention orale -Degrés et outils de théâtralisation				

	Fond de la plaidoirie	-Qualité de la recherche documentaire -Analyse du problème originel -Qualité de l'argumentation -Description de l'action entreprise, envisagée....					
--	-----------------------	---	--	--	--	--	--

Annexe 4 : Ressources dans les référentiels

de formation

Classes de 4^{ème} et de 3^{ème} de l'enseignement agricole :

Racisme et antisémitisme abordés en

- EMC « respecter autrui » en 4^{ème},
- Histoire Géographie : « Concevoir la Seconde Guerre mondiale comme une guerre d'anéantissement » « Caractériser la France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance »

Classes de CAPa :

- Apprendre concrètement les règles permettant le respect de l'autre et se former à l'exercice de la citoyenneté Construire la citoyenneté à partir de l'environnement quotidien de l'élève, de l'apprenti ou de l'adulte en formation pour l'élargir à des questions de société qui interrogent le citoyen. Quatre situations choisies en fonction du contexte international, national, social et politique Par exemple : les droits et obligations dans l'établissement, les instances de la vie lycéenne, le droit d'expression au lycée, les droits de l'homme (déclaration universelle), égalité, différences et discrimination (tolérance, gestion du handicap), la représentation des élus de la République et de l'UE, les institutions internationales/régionales, les ONG, etc.

Classes de baccalauréat professionnel

- Traitement général du thème : Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) De 1914 à 1945, les relations internationales sont marquées par deux guerres mondiales –la Grande Guerre (1914-1918) et la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) –
- En Europe, le régime nazi, antisémite et raciste, et ses alliés organisent et mettent en œuvre les génocides des Juifs et des Tsiganes, et prévoient de réduire en esclavage les populations slaves de l'est de l'Europe. En France, le régime de Vichy né de la défaite de 1940 suscite diverses réactions : attentisme, collaboration, résistance.
- Notions : Génocide, Guerre mondiale, Antisémitisme, Guerre totale, Guerre d'anéantissement,

Classes du baccalauréat technologique STAV

- Étudier le monde des années 1920 à nos jours : Totalitarismes, guerres et démocratie (ce sous-objectif est étudié en classe de terminale)
- Caractériser le monde des années 1920 à 1945 : totalitarismes et Seconde Guerre mondiale
- L'embrigadement de la jeunesse dans un régime totalitaire : caractéristiques et limites-
- La Guerre d'anéantissement à l'Est et le génocide des Juifs